

## **Procès-verbal du Comité syndical du 20 mai 2022**

L'an 2022, le vendredi 20 mai à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 10 mai 2022, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

### Étaient présents :

M. Christophe COQUIN et M. Guillaume CRÉPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BAGOT, M. Patrick BARNIER, M<sup>me</sup> Anne CASSIER, M. Gérard CLAVIER, M<sup>me</sup> Bernadette COURIVAUD, M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

M<sup>me</sup> Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean MOINET, délégué suppléant de la CDC de La Septaine, M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

### Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Serge DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France, avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Anne CASSIER.

M. Frédéric DURANT, délégué de la Berry Grand Sud, avait donné pouvoir à M. Christian GATTEFIN.

M. Daniel FOURRE, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M. Fabrice CHOLLET.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC du Pays de Néronde, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Bernadette COURIVAUD.

M<sup>me</sup> Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.



M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER.

Étaient absents ou excusés :

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M<sup>me</sup> Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

M<sup>me</sup> Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M<sup>me</sup> Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M<sup>me</sup> Anne CASSIER comme secrétaire de séance.

### **Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2022**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 25 janvier 2022 à l'unanimité.

### **Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2021**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

### **Rapport n°3 : Approbation du compte administratif 2021**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en précisant que l'année 2021 a été une grosse année en termes de déploiement fibre après une année 2020 compliquée en raison du Covid19. 23 700 prises ont été construites en 2021 pour atteindre un total de 68 414 prises raccordables en fin d'année. A l'échelle du Berry, il faut compter 36 000 abonnés dont environ 20 800 abonnés dans le Cher.

M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER demande s'il y a des remontées de problèmes en domaine privé qui bloquent le raccordement final.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il peut se présenter 3 cas de figures. D'abord, le cas du problème sur domaine public qui incombe à Berry Fibre Optique. Ensuite, le cas des échecs en domaine privé lié au manque de compétence du raccordeur. Enfin, le cas d'une difficulté réelle qui nécessite une intervention du propriétaire (cas des anciens fourreaux abimés par les racines d'arbre par exemple). Il est cependant difficile de comptabiliser

précisément ce type de problème car souvent l'opérateur annule sa commande le temps que le particulier traite la difficulté.

Certains opérateurs passent également des commandes systématiquement pour tous les clients ADSL des zones qui s'ouvrent à la fibre, ce qui fausse les comptabilisations.

M. BARNIER quitte la salle à 9h58, M. Gilles GONTHIER prend la présidence du Comité syndical.

Le Comité syndical approuve le compte administratif à l'unanimité.

### **Rapport n°4 : Budget supplémentaire 2022**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il faut noter, outre la reprise des résultats, deux évolutions en matière de dépense.

La première évolution est la vente de relais radio. Dans le cadre de la DSP Cher Haut Débit, un accord est passé avec TDF pour leur revendre pour qu'ils les commercialisent auprès d'opérateur de téléphonie mobile. TDF a contractualisé avec Free pour 5 sites. Il faut récupérer ces actifs dans l'inventaire de Berry Numérique puis les vendre à TDF pour un montant de 12 000 € pièce, ce qui explique les lignes budgétaires. C'est une opération « gagnant – gagnant » car ces relais ne serviront plus d'ici 2 ans. Il en reste 80 dans le Cher.

La deuxième évolution concerne l'anticipation d'une hausse de 3% du point d'indice de traitement des fonctionnaires à la suite des annonces gouvernementales.

Au sujet des recettes, concernant le FSN, l'Etat mettra 2 ans à instruire les soldes de financement. Les 3M€ que Berry Numérique espérait ne pourront donc être versés en 2022.

Le Comité syndical approuve le budget supplémentaire 2022 à l'unanimité.

### **Rapport n°5 : Convention de financement FSN relative à la phase 2 du déploiement de la fibre optique**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant qu'il s'agit d'un montant de subvention de 16 M€ maximum. Depuis le premier accord de principe reçu début 2021, il a fallu franchir de nombreuses étapes afin d'aboutir à une convention. Ainsi, après plusieurs actions en parallèle dont celle des parlementaires du Cher, Berry Numérique a reçu la décision de financement du Premier ministre en février 2022. Il a ensuite fallu échanger longuement avec les services de l'ANCT pour aboutir à la convention présentée.

M. François GRESSET demande si les personnes concernées par les « raccordements non standard » de la phase 2 peuvent faire leur demande de raccordement dès maintenant.



M. Pascal BOURDILLON explique qu'il faut au préalable que les études de la zone soient finalisées et qu'une pastille violette apparaisse sur l'adresse concernée au niveau du site d'éligibilité de Berry Fibre Optique. Les opérations de complétudes de la phase 2 sont donc dépendantes du calendrier de déploiement prévu contractuellement.

M. Guillaume CREPIN indique que la Région Centre – Val de Loire n'a pas davantage d'informations concernant le financement Feder 2021-2027 qui reste à mobiliser.

Le Comité syndical approuve la Convention de financement FSN relative à la phase 2 du déploiement de la fibre optique à l'unanimité.

### **Rapport n°6 : Classement du Syndicat Mixte Berry Numérique en référence à une strate démographique**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en expliquant que Berry Numérique dispose d'une typologie atypique avec peu d'agents mais un très gros budget. Cela peut représenter une contrainte forte pour certains personnels.

Départ de M. Patrick BAGOT à 10h16

M. Pascal BOURDILLON précise que la loi évoque pour la notion d'assimilation 3 critères de manière assez imprécise. C'est un problème récurrent des SMO du numérique. La situation la plus optimale aurait été de s'assimiler à 40 000 ou 80 000 habitants. Cela avait été essayé en 2014. Aujourd'hui, Berry Numérique a un vrai besoin pour les agents de catégorie A à partir de l'année prochaine. Il est proposé de s'assimiler à une strate de 10 000 habitants. La seule difficulté est le nombre d'ETP. Dans l'organigramme de la DSP, il y a 300 personnels. Il y a à date peu de jurisprudence en France.

M. Patrick BARNIER explique que s'agissant du poste de directeur, il n'y a pas de soucis car M. Pascal BOURDILLON est mis à disposition par le Conseil départemental du Cher. Il serait préférable de ne pas aller au Tribunal administratif.

Le Comité syndical approuve le classement du Syndicat Mixte Berry Numérique en référence à la strate démographique des communes de plus de 10 000 habitants à l'unanimité.

### **Rapport n°7 : Avenant n°2 à la convention de délégation de service public avec Berry THD**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON explique que le RIP36 a donné son accord pour cet avenant. C'est un avenant mineur avec principalement la diminution du tarif de l'offre entreprise standard. Cet avenant permet également de prolonger l'offre expérimentale d'adduction des maisons neuves. Le bordereau de prix pour les PBO résiduels est mis à jour également mais concerne principalement l'Indre.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public avec Berry THD à l'unanimité.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants. Il rappelle qu'une action est entreprise pour améliorer les raccordements en mode STOC (Sous-Traitance de l'Opérateur Commercial) afin de faire bouger les lignes et faire en sorte que les 4 FAI nationaux maîtrisent mieux les raccordements sauvages.

M. Pascal BOURDILLON explique que le contrat « STOC v2 » de janvier 2021 devait régler les difficultés mais que cela n'a pas changé la situation. Le problème est que les difficultés proviennent des 4 principaux clients des délégataires.

La Présidente de l'ARCEP et le Premier ministre ont écrit à la filière pour faire cesser ces difficultés. L'amélioration du mode STOC peut être faite par la prise de photographies mais trop souvent ces photographies sont floues ou ne correspondent pas aux bons équipements.

Un communiqué de presse a été publié par 28 collectivités en avril 2022. Deux mois vont être laissés pour faire bouger les choses. L'étape d'après est de bloquer la commercialisation. Il devrait y avoir des annonces lors du salon de l'AVICCA le 1<sup>er</sup> et 2 juin prochain.

M. MOINET indique que la sous-traitance en cascade est interdite mais qu'aujourd'hui l'ARCEP a autorisé un OVNI juridique.

M. Guillaume CREPIN rappelle qu'il s'agit d'un combat qu'il faut mener car c'est inacceptable pour les usagers, les collectivités et les fonds publics. On paye 300 € quelque chose qui en vaut réellement 60€. Le blocage des FAI peut être compris par les usagers à condition de communiquer. Il faut se préparer à ce combat et communiquer sur l'impact temporaire mais on est en droit d'exiger de la qualité y compris sur les territoires ruraux.

M. Patrick BARNIER indique qu'il ne faut pas que les sanctions apportent plus de contraintes que de bénéfices et qu'il ne faut pas être les seuls à le faire. Il faut que les choses bougent au niveau national avec l'ARCEP.

M. Christian GATTEFIN explique qu'un usager de Mehun sur Yèvre a été déconnecté 17 fois en 1 an avec des temps de rétablissement de parfois 2 à 3 semaines. Les opérateurs renvoient vers la mairie. Il faut aussi que les Maires communiquent sur cela. Le taux de raccordement sur Mehun sur Yèvre est assez important, ce qui représente 3 à 4 usagers par semaines qui sollicitent la mairie.

M. Pascal BOURDILLON répond que les armoires techniques de Mehun sur Yèvre sont grandes et anciennes et qu'il y a en effet des difficultés spécifiques sur cette commune.

M<sup>me</sup> Bernadette COURIVAUD explique qu'un accident sur Nérondes a coupé la fibre récemment.

M. Pascal BOURDILLON répond que le délai contractuel de réparation entre le moment où l'opérateur signale le problème à Berry Fibre Optique et le retour du service est de 10 jours ouvrés.



Le prochain Bureau est prévu le mardi 4 octobre 2022 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 14 octobre 2022 à 9h30.

La séance est levée à 10 heures 42.

**Anne CASSIER**  
SECRETAIRE DE SEANCE

**Patrick BARNIER**  
PRESIDENT DE  
BERRY NUMERIQUE